

N^o 153. — Par ordre de M. le Commissaire Impérial, en date du 13 février 1861, M. Siochan de Kersabiec, sous-lieutenant d'infanterie de marine, officier d'ordonnance du Commandant, Commissaire Impérial, prend le commandement du peloton indigène de lanciers taïtiens (cavaliers d'escorte).

N^o 154. — Par décision de M. le Commissaire Impérial, en date du 13 février 1861, M. Dubois de la Valette, lieutenant d'infanterie de marine, est provisoirement nommé directeur des affaires européennes.

N^o 155. — Par décision de M. l'Ordonnateur, en date du 15 février 1861, M. Delieux de Savignac, écrivain de la marine, est désigné pour remplir les fonctions de chef de son secrétariat, à partir du 16 février courant.

N^o 156. — Par décision de M. le Commissaire Impérial, en date du 15 février 1861, le soldat d'infanterie de marine Roussel, est désigné pour remplir les fonctions de préposé des douanes, à la solde de 30 f. par mois, en remplacement du soldat Tizeau, du même détachement.

N^o 157. — Par décision de M. le Commissaire Impérial, en date du 22 février 1861, la jeune Elise Hina continuera de jouir, pendant une année, de la demi-bourse qui lui a été accordée à l'école primaire de Taïti.

Certifié conforme.

Le Conservateur des Archives,

G. Crastour.

PAPETE, LE 30 OCTOBRE 1861 (*).

(*) Cette date est celle de la réception du Bulletin aux Archives.